

NOTE DE SYNTHÈSE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIÈRES BUDGET PRIMITIF 2024

(Article L2313-1 du CGCT modifié par l'article 107 de la loi NOTRe)

BUDGET 2024 (montant en TTC)

1) Section investissement :

- **RAR**

Certaines dépenses de 2023 restent à réaliser pour un montant de **860 749.25 €**, elles concernent :

- ✚ *L'étude technique en lien avec la mise en œuvre de la tarification incitative (181 980 €)*
- ✚ *La commande de deux camion benne (511 200 €),*
- ✚ *Du matériel de pré collecte soit 1000 bacs pour réapprovisionner le stock (92 011.80 €)*
- ✚ *L'éclairage pour le garage (5 957.42€)*
- ✚ *Le paiement des prestataires dans le cadre de la réalisation du centre d'exploitation toujours en suspens lié au contentieux (69 600.03 €)*

- **Service structure :**

Dans le cadre de la tarification incitative, nous envisageons la mise en place d'un logiciel type CANVA. C'est un outil d'aide à la réalisation de supports de communication qui sera nécessaire à nos services. Nous devons également acheter un logiciel de facturation adapté à la tarification incitative. Le tout est estimé à **11 800€**.

Des montants sont prévus pour la partie informatique (achat d'écrans supplémentaires, renouvellement de PC si besoin ainsi que l'achat d'un photocopieur devenu vieillissant) soit **15 000 €** ainsi que l'achat mobilier pour **5 000 €**.

- **Service collecte**

Le remboursement d'emprunt contracté en 2020 pour financer partiellement un camion benne s'élève à **14 000 €** pour le remboursement en capital en section d'investissement et, **300 €** pour les intérêts en section de fonctionnement. En prévision d'un nouvel emprunt, nous devons prévoir le remboursement du capital, pour cela, **52 902.06 €** sont inscrits.

Une enquête de dotation sera initiée par un prestataire afin de repasser dans chaque foyer du territoire, et ainsi y relever les informations nécessaires à la mise à jour de la base et d'y déposer un bac OMR si besoin soit un montant total de l'opération estimé à **549 600 €**.

Un fonds de concours de **18 000 €** est également inscrits dans le cadre d'aménagements de colonnes enterrées.

Pour 2024, nous prévoyons l'achat d'une benne ordures ménagères (soit **250 000€**) en prévision du remplacement d'une benne bi-flux de notre parc actuel. A cet égard, il faut prévoir sur cette ligne un montant de **100 000 €** en vue de préconditionner nos bennes pour la tarification incitative.

Il sera nécessaire de prévoir un montant de **161 500 €** correspondant au renouvellement des bacs déjà en place du fait de l'usure et de nouvelles dotations sur le territoire en lien avec les nouvelles constructions.

Il nous faudra finaliser la mise en place de bacs roulants dédiés à la collecte sélective au profit des ménages. Ainsi, sur 2024 nous équiperons toute la partie prestation à savoir près de 6 500 foyers. Le montant total nécessaire est estimé à **456 506 €**.

Dans le cadre du déploiement de la tarification incitative, il faudra remplacer au minimum 10 000 bacs OMR, prévoir l'achat de 90 abris-bacs soit un montant total de **1 007 720 €**. L'achat de 45 colonnes aériennes OMR qui seront disposées sur le littoral et la commune de Bayeux pour un budget estimé à **202 500€**. De plus, il faut prévoir le réassort de quelques colonnes de verre soit un montant estimé à **20 000€**.

Les mécaniciens et les agents de maintenance auront besoin d'une enveloppe de **2 000 €** pour remplacer ou acquérir de l'outillage.

Nous devons envisager l'achat d'un véhicule utilitaire léger pour pouvoir véhiculer 4 ou 5 personnes et occasionnellement livrer un bac ou des cartons de sacs, et avoir du moins plus de polyvalence d'utilisation, notamment sur les besoins techniques. Il faut prévoir une somme de **30 000 €**.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la tarification incitative, nos camions bennes devront être équipés d'un matériel embarqué à l'arrière du camion pour la comptabilisation des bacs levés. Pour cela, un montant de **130 000€** est nécessaire.

Un montant de **33 000€** est attribué aux immobilisations diverses. Celles-ci comprennent : l'achat de racks pour le stockage des bacs, le renouvellement d'un chauffe-eau, la mise en place de stores dans les bureaux.

Par ailleurs, nous avons prévu une enveloppe de **150 000€** pour la réalisation de travaux. La première réalisation ce sera l'installation d'un Algeco de 35m² en prolongement des vestiaires devenus trop étroits pour nos agents. Puis, nous ferons l'acquisition d'un terrain par le biais du SEROC situé à l'arrière de notre station carburant pour y aménager une aire de stationnement pour nos camions et ainsi faciliter le stockage de nos bacs.

Il faut prévoir le reliquat restant des travaux du siège soit **69 600.03 €** mis en suspens suite au contentieux.

Enfin, la subvention perçue par CITEO dans le cadre du projet de mise en place de bacs jaunes ainsi que le fonds de concours attribué pour des colonnes enterrées devront être amortis. Pour cela, un montant de **29 800€** sera inscrit.

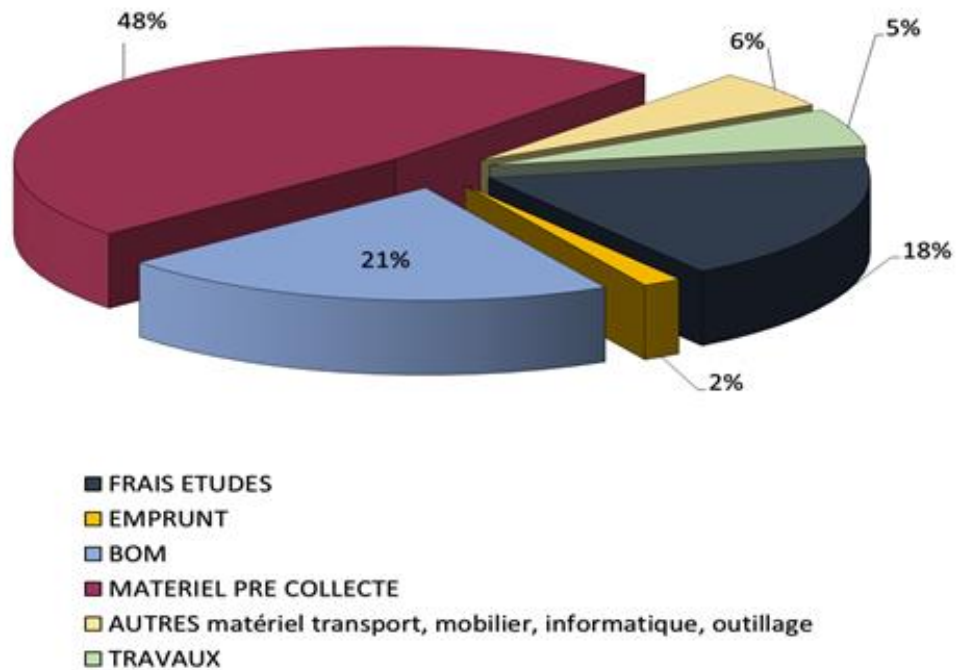
Au total, le montant des dépenses d'investissement s'élève donc à **4 100 077.31 €**.

Pour équilibrer ces dépenses, il faut prendre en compte l'excédent d'investissement (**431 437.31 €**), le FCTVA (**170 228 €**), l'affectation de résultat (**429 311.94€**), les subventions de l'ADEME et CITEO (**1 276 772€**), un emprunt de **450 000€**, des produits de cessions, des amortissements (**978 000 €**) et un virement de la section fonctionnement pour un montant de **361 328.06€**.

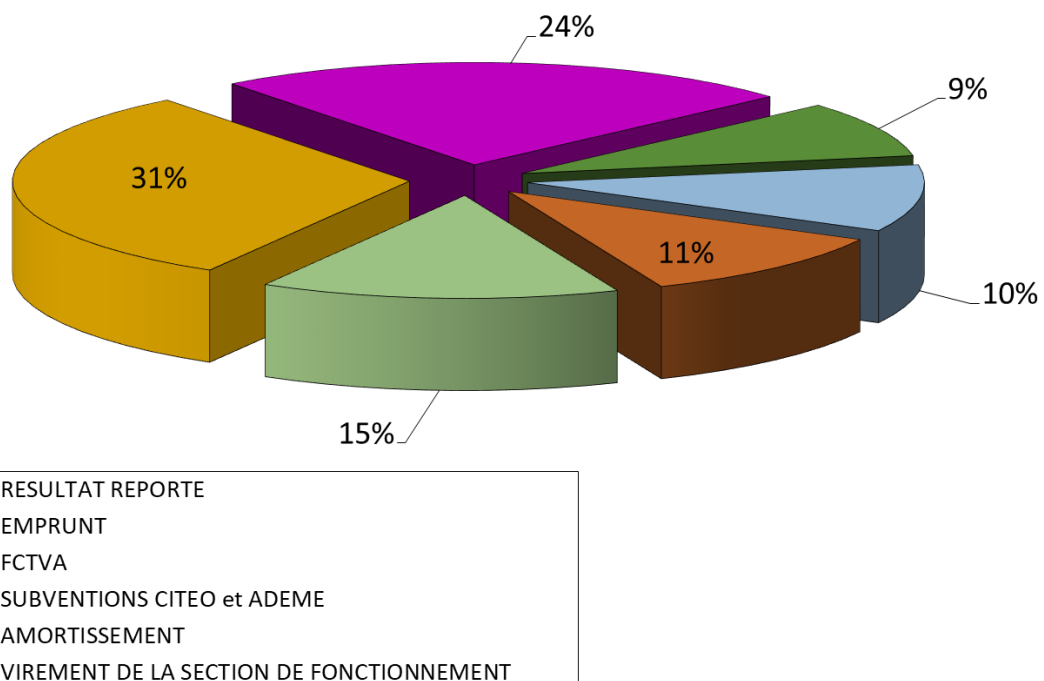
chapitre	désignation	Pour mémoire, budget précédent	RAR N-1	propositions 2024	TOTAL (RAR N- 1+ Vote)	evolution en montant
16	emprunts	14 000.00 €	0.00 €	66 902.06 €	66 902.06 €	+52 902.06 €
20	immobilisations incorporelles	107 926.36 €	181 980.00 €	561 400.00 €	743 380.00 €	+635 453.64 €
204	subvention d'équipement	18 000.00 €	0.00 €	18 000.00 €	18 000.00 €	0.00 €
21	immobilisations corporelles	1 860 874.68 €	609 169.22 €	2 413 226.00 €	3 022 395.22 €	+1 161 520.54 €
23	immobilisation en cours	77 100.03 €	69 600.03 €	150 000.00 €	219 600.03 €	+142 500.00 €
040	opérations d'ordre transférable entre sections	0.00 €	0.00 €	29 800.00 €	29 800.00 €	+29 800.00 €
TOTAL des dépenses		2 077 901.07 €	860 749.25 €	3 239 328.06 €	4 100 077.31 €	+2 022 176.24 €

chapitre	désignation	Pour mémoire, budget précédent	RAR N-1	propositions 2024	TOTAL (RAR N- 1+ Vote)	evolution en montant
001	excédent investissement reporté	708 688.66 €	0	431 437.31 €	431 437.31 €	-277 251.35 €
10	dotations fonds divers	100 140.00 €	0	599 539.94 €	599 539.94 €	+499 399.94 €
13	subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	1 276 772.00 €	1 276 772.00 €	+1 276 772.00 €
16	emprunts	0.00 €	0.00 €	450 000.00 €	450 000.00 €	+450 000.00 €
021	virement de la section fonctionnement	462 760.41 €	0.00 €	361 328.06 €	361 328.06 €	-101 432.35 €
040	opérations d'ordre transférable entre sections	803 812.00 €	0.00 €	978 000.00 €	978 000.00 €	+174 188.00 €
024	produits de cessions	2 500.00 €	0.00 €	3 000.00 €	3 000.00 €	+500.00 €
TOTAL des recettes		1 266 572.41 €	0.00 €	4 100 077.31 €	4 100 077.31 €	+2 833 504.90 €

DEPENSES D' INVESTISSEMENT - 2024



RECETTES D'INVESTISSEMENT - 2024



2) Section fonctionnement :

Les dépenses en section de fonctionnement évoluent de **15%** par rapport à la prévision de 2023. C'est la conséquence de la conjoncture économique actuelle avec toujours des hausses variables des prix (prix au litre de gazole, le coût des sacs, les contrats de prestation) et surtout, l'augmentation significative du tri et du traitement de nos déchets.

Le budget global prévu est de **12 116 685 € TTC**.

Les dépenses courantes (chapitre 011) sont de **3 157 040 €** avec des postes importants tels que :

- L'article 60622 fourniture de carburant (en hausse dû à la forte augmentation du coût au litre)
- L'article 60632 prend en compte l'achat des sacs, les pièces détachées, la mise en place d'un accessoire de fermeture des bacs jaunes
- L'article 611 prend en compte les marchés en porte à porte et apport volontaire
- L'article 6132 correspondant à la location d'un local de stockage pour les bacs
- L'article 61351 prend en compte la location de 4 masters pour finaliser la distribution des bacs jaunes
- L'article 61551 prend en compte les réparations de nos véhicules (on constate une hausse des matières premières)
- L'article 6156 correspondant à la maintenance des photocopieurs, logiciel de comptabilité, serveur et à la sauvegarde des données

- L'article 6161 relatif aux assurances de gestion de flotte automobiles, responsabilité civile pour lesquels nous subissons une très forte augmentation
- L'article 6184 relatif aux formations initiées pour nos agents dans le cadre de FCO et PERMIS C
- L'article 62268 prend en compte la communication en lien avec la tarification incitative, la réalisation de la matrice
- L'article 6231 prend en compte le lancement de marchés (AMO, marché bennes)
- L'article 6237 relatif à l'achat d'autocollants pour les bacs
- L'article 62878 prend en compte les dépenses mutualisées avec le SEROC, soit l'électricité, l'eau, le courrier, les contrats de maintenance, serveur, climatisation, station carburant, extincteurs et poste d'accueil
- L'article 6288 prend en compte les autres prestations extérieures comme la prestation ménage, l'entretien des espaces verts

Le chapitre 012 est en hausse de **10%** et atteint **2 658 150 €**. Nous avons pris en compte sur 2023 le renforcement de nos équipes en vue du projet de tarification incitative. Il nous faut continuer à compléter nos équipes sur les collectes et au sein du service des usagers. De plus, ce chapitre prend en compte l'évolution financière arrêtée en ce début d'année pour les agents de COLLECTEA.

La participation au SEROC est de **4 888 906 €** soit une hausse de **24.10 %**. A cela s'ajoute, la contribution des anciennes décharges qui sera à l'identique à l'an passé à savoir **21 541.63€**.

Les dépenses d'amortissement sont en hausse en raison de l'achat de nouvelles bennes, et de bacs individuels. Le montant prévu est de **978 000 €**.

En ce qui concerne les recettes, les atténuations de charges s'élèvent à 7 750 000 €. Elles comprennent le remboursement du congé longue maladie de 3 agents et autres maladies de traitement, et la part salariale des titres restaurants.

Nous estimons obtenir une recette de **607 720 €**. Elle se décompose avec le montant des redevances gros producteurs, campings et locations de colonnes soit **367 720€** et par le remboursement des frais des dépenses mutualisées avec le SEROC soit **240 000€**.

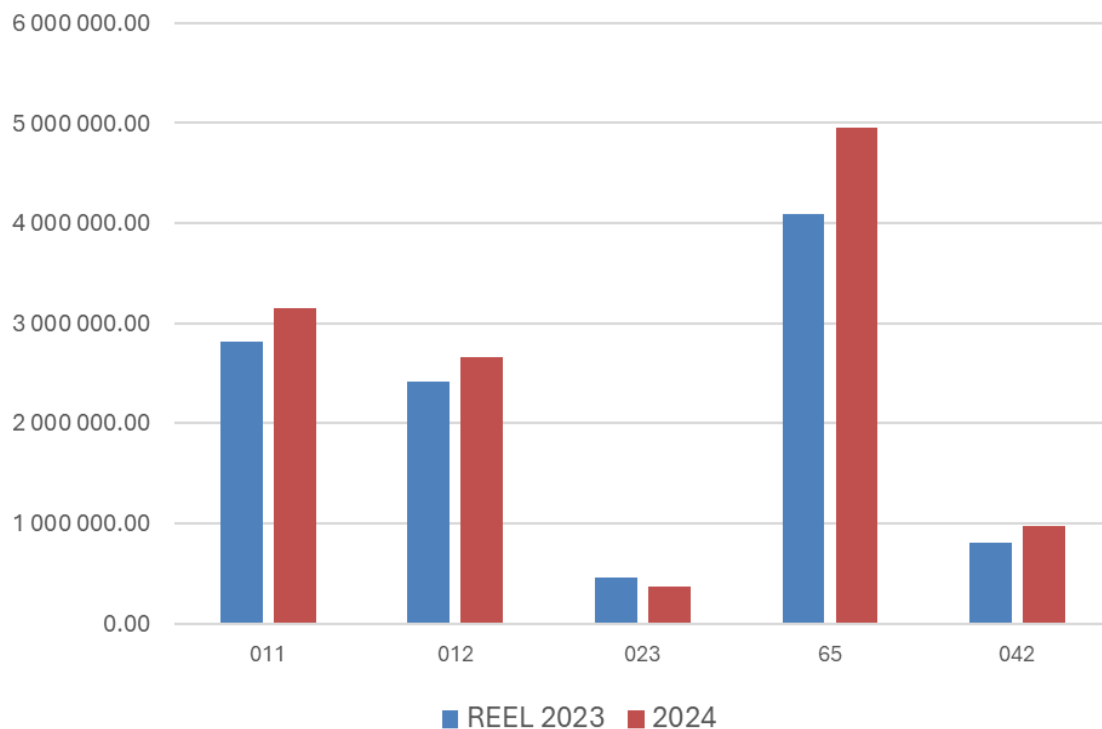
Un contrat d'avenir nous permet d'obtenir une recette de **5 400 €**. Par ailleurs, La subvention 'soutien à la connaissance des coûts' de 2022 s'élèvera autour de **20 000 €**.
 Et pour compléter les recettes, le montant des participations des collectivités seront de **10 880 535€** (se référer à la prochaine délibération 'participation des adhérents').

La commission budget s'est réunie le 22 février 2024 et a émis un avis favorable.

Chapitre	Désignation	Pour mémoire, budget précédent	Propositions 2024	Évolution en montant
11	Charges à caractère général	2 896 757.00 €	3 157 040.00 €	9%
12	Charges de personnel	2 384 000.00 €	2 658 150.00 €	11%
65	Virement à la section d'investissement	4 012 900.00 €	4 955 006.00 €	23%
66	Autres charges de gestion courante	950.00 €	3 300.00 €	247%
67	Charges financières	1 500.00 €	1 500.00 €	0%
68	Charges spécifiques	10 000.00 €	2 361.00 €	-76%
023	dotations aux provisions	462 760.41 €	361 328.06 €	-22%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	803 812.00 €	978 000.00 €	22%
TOTAL des dépenses		10 572 679.41 €	12 116 685.06 €	15%

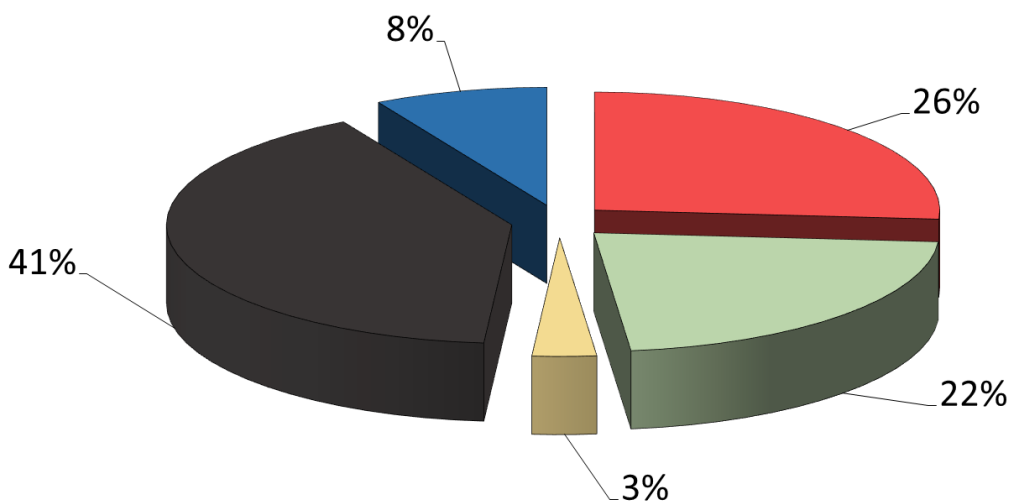
Informations financières -2024

Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	24.66%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	93.14%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	34.23%
Epargne brute/recettes réelles de fonctionnement	7.43%

Evolution par chapitre des budgets 2023 et 2024

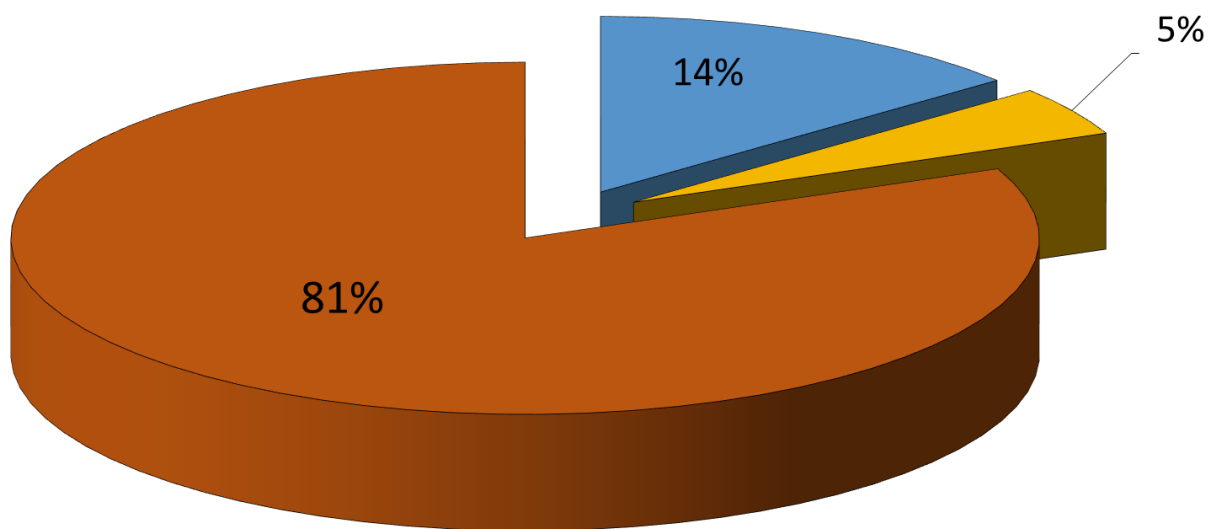
chapitre	désignation	Pour mémoire, budget précédent	propositions 2024	evolution en montant
002	excédent de fonctionnement	1 783 152.12 €	1 879 436.79	5%
013	Atténuations des charges	64 340.00 €	76 000.00	18%
70	Produits des services	517 000.00 €	607 720.00	18%
74	Dotations et participations	9 645 048.00 €	10 905 935.00	13%
78	reprises sur amortissement, depreciations et provisions	1 925.00 €	53 189.74	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	29 800.00	
TOTAL des recettes		10 163 973.00 €	13 552 081.53 €	33%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - 2024



- CHARGES A CARACTERE GENERAL (chapitre 011)
- FRAIS DU PERSONNEL (chapitre 012)
- VIREMENT A LA SECTION Investissement (chapitre 023)
- PARTICIPATION SEROC (chapitre 65)
- AMORTISSEMENT (chapitre 042)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT - 2024



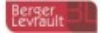
- resultat reporté
- Produits des services
- Dotations et participations

Les effectifs de COLLECTEA au 01/01/2024

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

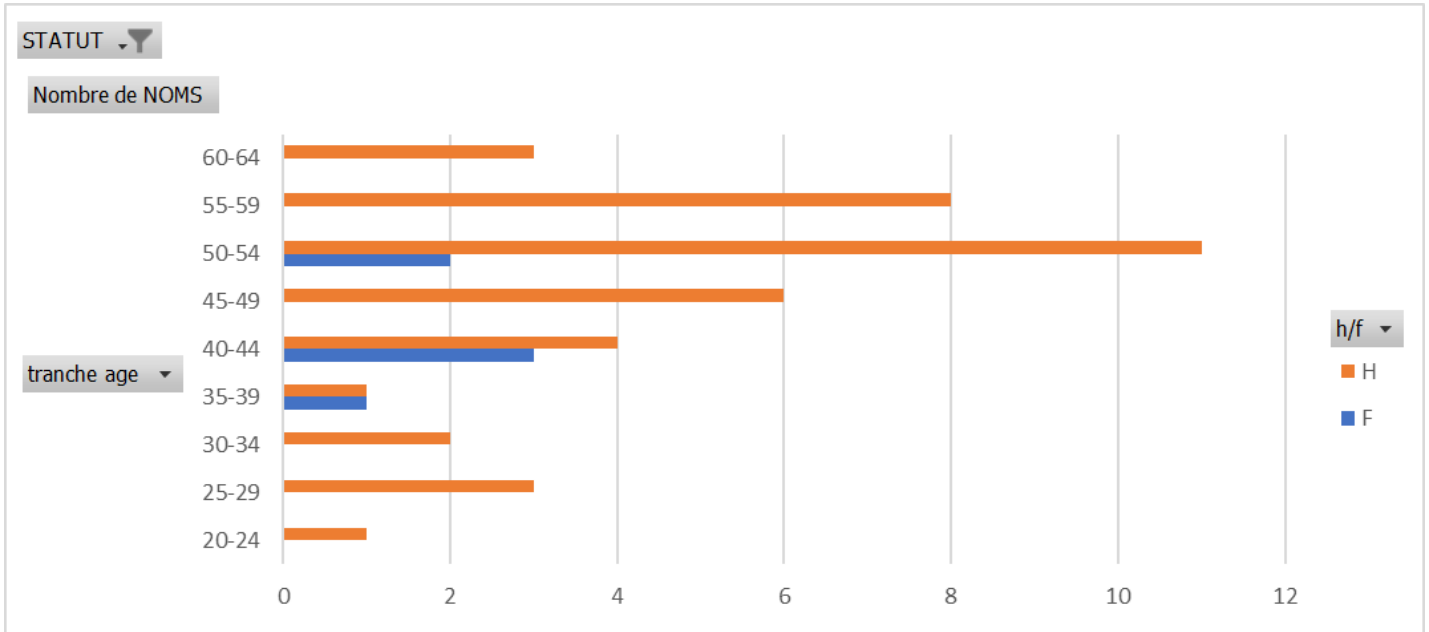
Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le



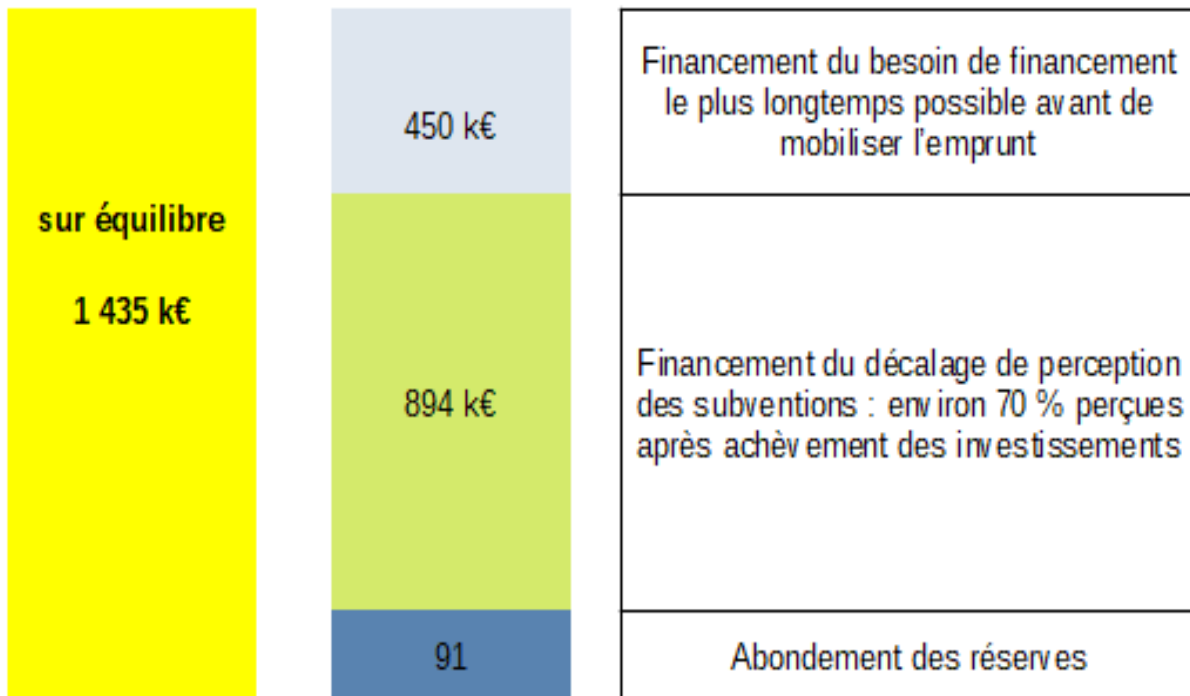
ID : 014-251402723-20240311-202400600BUDGET-BF

	CONTRACTUEL	FONCTIONNAIRE	TOTAL
F	5	6	11
H	7	39	46
Total général	12	45	57



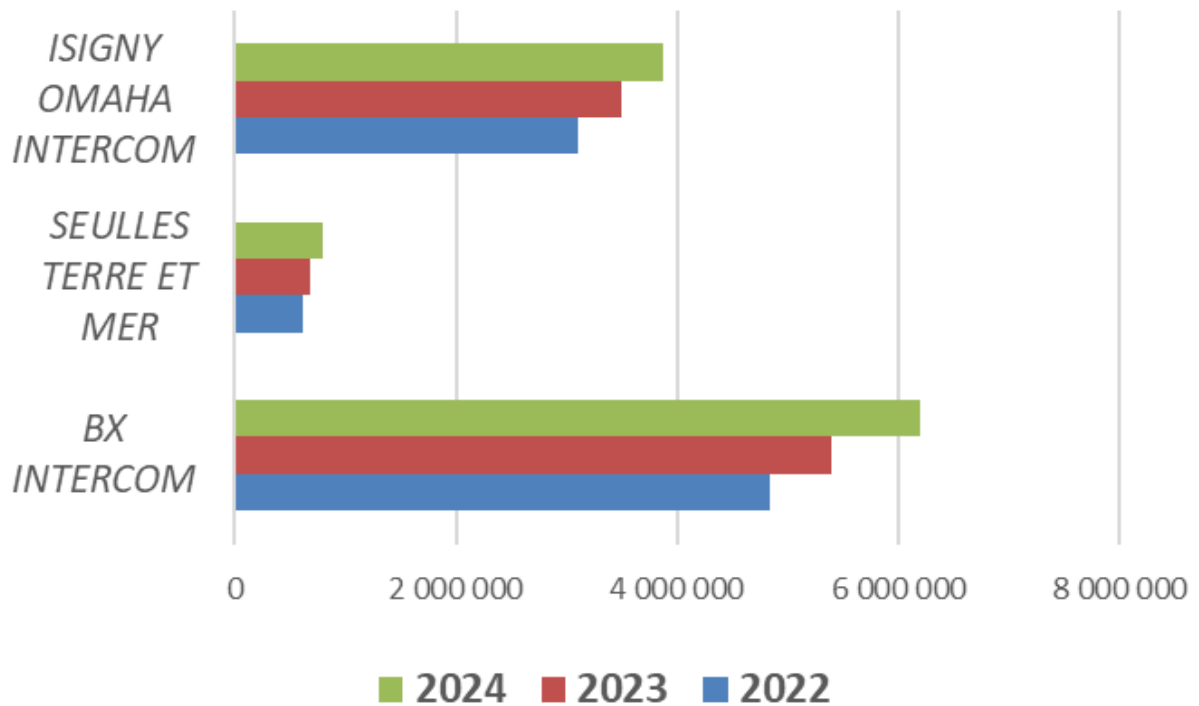
La justification du suréquilibre 2024 de 1 435k€

Usage du flux de trésorerie généré par le sur équilibre

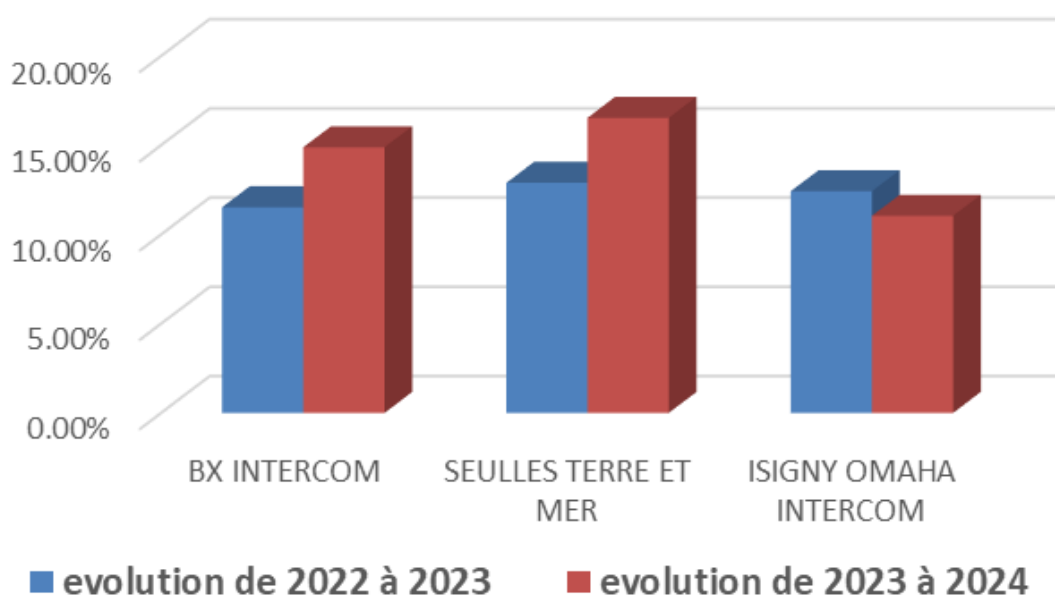




Evolution des participations par communauté de commune



Evolution en pourcentage des participations par communauté de commune



EVOLUTION DU TAUX DE TEOM DEPUIS 2006

